

**LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
8414.80.20	Autres compresseurs :		
A	Pour lesquels une utilisation sur les aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	3,4 %	B
8414.80.90	Autres :		
A	Pour lesquels une utilisation sur les aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	3,7 %	B
8414.90 8414.90.10	Parties : De ventilateurs (y compris souffleries) et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage :		
A	Pour lesquelles une utilisation sur les aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	Si elles constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	4,7 %	B
8414.90.20	De compresseurs :		
A	Pour lesquels une utilisation sur les aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	3,4 %	B
8414.90.90	Autres :		
A	Pour lesquels une utilisation sur les aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	3,7 %	B